



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 02 février 2018 -

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 19 h 42'

Etaient présents : 09 Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER,
Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK,
Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO

Absente et excusée : 0

Absente : 1 Mme Emilie BLAISE

Procurations : 0

Mr Michel DEYBACH est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

1. Approbation compte rendu de la réunion du 20 décembre 2017
2. Finances Communales :
 - Budget Général et Budget SE :
 - Comptes Administratifs 2017 - Comptes de Gestion 2017
 - Travaux investissements 2018
3. Plan coupes et travaux ONF 2018
4. Cessions de terrain
5. Personnel communal : convention de participation pour la protection sociale complémentaire
6. Communications diverses et divers

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 décembre 2017

Le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2017 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2017

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, demande l'accord des Membres du Conseil Municipal présents pour modifier l'ordre du jour à savoir la présentation du dossier Ecole (qui était prévu sous le point 6 "Communications Diverses") avant le point 2 "Finances"

Le Conseil Municipal, après concertation, donne son accord à l'unanimité.

6.COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS

6.1. COMMUNICATIONS DIVERSES

6.1.1. DOSSIER ECOLE :

1° Mme Francine DIERSTEIN-MULLER présente aux Conseillers, à l'aide d'un tableau synoptique, les différentes options possibles pour le transport des élèves soit de HOHROD(berg) à SOULTZEREN, soit de HOHROD (berg) à MUNSTER avec les options de retour ou non aux heures de midi : les avantages et les inconvénients de chaque option sont ainsi analysés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'option Hohrod vers Sultzeren.

Le choix mis en avant prend en considération

- le transport matin et soir, le repas de midi au Sisney kid's, la prise en charge des enfants AV & AP l'école sur Hohrod,
- reprend en grande partie les résultats du sondage réalisé en juillet 2017 auprès des parents d'élèves,
- il préserve la semaine de 4 jours, intègre sans surcharge de classe l'effectif de Sultzeren et retient des couts de fonctionnement communal et parental ajustable.

En rejoignant Sultzeren, ce choix met également en évidence la volonté de poursuivre le projet de regroupement scolaire.

Sont également évoqués :

- la participation au transport scolaire des parents d'élèves
- l'option possible de co-voiturage tel qu'il existe déjà pour les transports des enfants à l'école maternelle de Stosswihr
- une éventuelle participation aux frais de transport par la Commune dans le cas de l'utilisation des voitures personnelles

2° Mme Francine DIERSTEIN-MULLER rend également compte des contacts en cours avec 2 dames qui seraient intéressées par les locaux devenus vacants de l'école élémentaire pour l'ouverture d'une structure MAM (Maison d'Assistants Maternelles)/ Périscolaire.

Les locaux, qui ont été visités, pourraient convenir à cette activité. Les services PMI du Conseil Départemental du Haut Rhin doivent cependant réaliser une enquête en vue de valider le site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation d'une étude en vue d'une installation d'une structure MAM/PERISCOLAIRE dans les locaux occupés par l'école élémentaire.

3° Les Conseillers sont informés que des convocations ont été adressées pour une réunion de la Commission Ecole le mercredi 7 février 2018 (parents d'élèves, instituteur, délégués de parents d'élèves, élus)

4° Sont également évoqués les points suivants qui ne manqueront pas à intervenir et qu'il faudra régler d'ici la prochaine rentrée scolaire : convention avec la Commune qui reçoit les enfants de HOHROD, représentation au Conseil d'Ecole de (s) l'él(u) et des parents d'élèves ainsi que la participation aux frais de gestion de l'école.

2. FINANCES COMMUNALES :

2.1. BUDGET GENERAL:

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMPTE DE GESTION 2017

2.1.1. COMPTE ADMINISTRATIF BG 2017

Le Conseil Municipal :

réuni sous la présidence de Monsieur Charles FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Bernard FLORENCE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

et hors la présence de Mr le Maire Bernard FLORENCE

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit

LIBELLES	Investissements en Euros		Fonctionnement en Euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice (1)	24 616.48	99 905.13	318 670.58	345 113.55
<i>Résultat de l'exercice</i>		75 288.65		26 442.97
Résultat reporté (2)		103 089.54		145 367.21
TOTAUX (1) + (2) = (3)	24 616.48	202 994.67	318 670.58	490 480.76
<i>Résultats de clôture</i>			-	171 810.18
Restes à Réaliser	236 000.00	55 000.00	-	-
TOTAUX CUMULES (3) + RAR	260 616.48	257 994.67	318 670.58	490 480.76
RESULTATS DEFINITIFS	2621.81		-	171 810.18

2° constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.1.2. COMPTE DE GESTION BG 2017

M. le Maire présente les résultats du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2017 du Budget Général est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir constaté que les comptes sont identiques au Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que :

- le Compte de Gestion -Budget Général- dressé par le Receveur pour l'exercice 2017, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

2.2. BUDGET SE :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 –COMPTE DE GESTION 2017

2.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF SE 2017

Le Conseil Municipal :

réuni sous la présidence de Monsieur Charles FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Bernard FLORENCE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

et hors la présence de Mr le Maire Bernard FLORENCE

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit

LIBELLES	Investissements en Euros		Fonctionnement en Euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice (1)	123 403.38	123 321.97	111 517.26	142 630.98
<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>81.41</i>			<i>31 113.72</i>
Résultat reporté (2)		17 150.40		209 015.54
TOTAUX (1) = (2) = (3)	123 403.38	140 472.37	111 517.26	351 646.52
<i>Résultats de clôture</i>		<i>17 068.99</i>		<i>240 129.26</i>
Restes à Réaliser	179 000.00		-	-
TOTAUX CUMULES (3) + RAR	302 403,38	140 472.37	111 517.26	351 646.52
RESULTATS DEFINITIFS	161 931.01			240 129.26

2° constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.2.2. COMPTE DE GESTION SE 2017

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion

Le compte de gestion 2017 du Budget SE est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir constaté que les comptes sont identiques au Compte Administratif 2017 SE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que :

- le Compte de Gestion -SE- dressé par le Receveur pour l'exercice 2017, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

2.3. TRAVAUX INVESTISSEMENTS 2018 :

Les principaux investissements à intervenir en 2018 sont détaillés aux Conseillers à savoir :

BUDGET GENERAL :

Réhabilitation grange (solde)
Aménagement parking centre du village
Aménagement parking au-dessus du dépôt des sapeurs-pompiers
Elaboration d'un document d'urbanisme (Carte Communale), en complément du RMC en vigueur
Prévoir le remplacement du mur de soutènement du chemin du Wahlenstall, qui présente des problèmes de sécurité (vétusté)
Continuité de la modernisation de l'éclairage public au sein de Hohrod-Village

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Réfection conduite AEP Chemin de la Forêt

Le chiffrage de ces projets sera affiné en vue de l'élaboration des budgets primitifs.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, donnent, à l'unanimité, leur accord pour ce programme d'investissements 2018

3. PLAN COUPES ET TRAVAUX ONF 2018

ETATS PREVISIONNELS

M. Charles FRITSCH, Adjoint délégué à la forêt, présente le plan de coupes et travaux prévisionnels ainsi que les différents devis pour assistance technique pour l'année 2018 ainsi que l'état d'assiette 2018

Etat de prévision des coupes 2018 : volume de coupe prévisionnel en bois d'œuvre: 1608 m³, bois d'industrie 448 m³ soit au total 2056 m³, volume total supérieur à 2017 Recette nette prévisionnelle : 42 283.- € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ▶ approuve l'état de prévision des coupes et la ventilation tels que proposés par l'ONF
- ▶ approuve également la proposition de répartition entre contrat d'approvisionnement (1 189 m³) et ventes publiques (816 m³)

Programme de travaux 2018 : Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de ne pas retenir les deux propositions relatives aux :

- travaux sur limites parcellaires (estimés à 2 453.- € H.T.)
- travaux de protection contre les dégâts de gibier, (estimés à 8 476.- € H.T.)

A ce propos Mr Charles FRITSCH précise que les travaux de protection contre les dégâts concernent une surface de 1 ha dans la parcelle 11, surface minime par rapport à la surface totale qui serait concernée par les dégâts. Au cours de la visite sur le terrain le 24 janvier dernier, il a été constaté

- que les plants en régénération naturelle qui n'ont pas subi de dégâts ont plus de 8 ans
- que les dégâts se sont sensiblement accrus ces dernières années, en raison de l'augmentation du gibier sur le secteur

Par conséquent, il serait souhaitable d'augmenter (jusqu'à 50 %) le nombre de tirs autorisés sur le lot N° 1 de la chasse communale. Ce point sera abordé lors de la réunion 4 C (Commission Communale Chasse) qui aura lieu le 13 février prochain.

Mr Charles FRITSCH propose, sous réserve des résultats qui auront pu être obtenus, de revoir ce point lors de la programmation 2019.

Il découle de la non réalisation des travaux qu'aucune suite ne sera donnée au devis d'assistance technique pour les travaux patrimoniaux cités ci-dessus, pour un montant de 1 257.10 € H.T.

Devis pour assistance technique (encadrement de l'exploitation forestière) : M Charles FRITSCH détaille également les devis

1° pour l'assistance technique - travaux d'exploitation- 2025 m3 - et les honoraires qui s'y rapportent, pour un montant total estimé à 6 075.- € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

► approuve le devis d'assistance technique pour encadrement de l'exploitation forestière pour un montant de 6.075.- € H.T.

Mr le Maire est chargé de signer l'ensemble les documents y relatifs

4. CESSIONS DE TERRAINS

4.1. PROJET DE CESSION DE TERRAINS AU LIEU DIT BERGBROCHEN :

Mr le Maire informe les Conseillers de la proposition du 24 janvier 2018 reçue de l'Immobilière BOURBON représentée Mr Bernard LELONG, relative à l'acquisition des terrains au lieu-dit Bergbrochen. Cette proposition s'élève à 15.000.- €.

Mr le maire rappelle que par délibération du 20 juillet 2017 (point 3), le Conseil Municipal avait fixé le montant à 60.000.- €. pour l'acquisition des parcelles cadastrées sous-section 1 N° 142, 411/143 et 414/144, d'une surface totale de 45.62 ares

Mr le maire rappelle également que dès les premiers contacts avec la SARL SEQUANA qui avait fait part de son projet d'acquisition des bâtiments EDF/CCAS et d'aménagement au lieu-dit Bergbrochen, la commune avait engagé les adaptations réglementaires pour vous permettre de :

- conclure la transaction ;
- démarrer les travaux de rénovation des bâtiments existants ;
- lancer les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement ;
- et présenter à la Commune un plan d'aménagement du site complet et bien argumenté afin de procéder aux évolutions réglementaires indispensables pour la réalisation de la phase extension.

Compte tenu de la situation de ce dossier (qui semble pour l'instant au point mort) le Conseil Municipal, après avoir pris note de la proposition de 15.000.- € et après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- marque sa surprise sur le montant proposé par rapport au prix fixé par délibération du 20 juillet 2017,
- demande à l'Immobilière BOURBON, représentée par Mr Bernard LELONG de présenter enfin à la Commune le plan d'aménagement du site de façon complète et documentée comme il est d'usage dans la profession des équipements de tourisme ;
- décide que les terrains en question (cf. supra) seront proposés pour être intégrés dans la future Carte Communale

Mme Sophie POGGIO quitte la séance à 22 heures.

4.2. CESSION TERRAIN A Monsieur et Madame PAPETTI

Mr le Maire donne lecture d'un courrier adressé en date du 16 janvier 2018 à Monsieur et Madame Silvio PAPETTI et qui résume les discussions menées ces derniers mois depuis la décision du Conseil Municipal en date du 19 août 2016 qui avait décidé de

"... - l'aménagement général du parking avec la création d'un accès au chemin du Kuhsbach selon l'hypothèse N° 1 : l'accès au Kuhsbach entre les parcelles n°302 et n° 41, avec la création de 2 escaliers, et la conservation de l'accès à la porte du bâtiment existant (parcelle n°302).

- réalisation des travaux en 2017
- réalisation des escaliers en régie communale"

○ Monsieur et Madame PAPETTI souhaiteraient acquérir la parcelle dont il était question de mettre à disposition en contrepartie de l'entretien (cf. délibération susvisée). Cette parcelle, d'une surface de 0.9 ares environ serait à détacher de la parcelle cadastrée sous section 1 N° 303.

○ la construction d'un mur de soutènement en enrochement bétonné en granit sur la limite basse côté parking à charge de Monsieur et Madame PAPETTI

○ Le prix de vente proposé par la Commune serait de 2.600.-€ l'are, sur la base des transactions antérieures menées dans le chemin de Stosswihr

○ le Conseil Municipal devra se prononcer sur la suppression ou non de la création de 2 escaliers afin de permettre l'accès au chemin du Kuhsbach

○ En cas d'accord de la part de Monsieur et Madame PAPETTI un compromis de vente serait signé afin de permettre d'engager les travaux ; l'arpentage et l'acte de vente seraient effectués après la réalisation des travaux.

Monsieur et Madame Silvio PAPETTI ont marqué leur accord sur les points susvisés en date du 1^{er} février 2018.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 6 Voix POUR et 2 voix CONTRE décide :

- de céder à Monsieur et Madame Silvio PAPETTI une surface de 0.9 ares environ à distraire de la parcelle cadastrée sous section 1 N° 303, au prix de 2.600.- euros l'are
- d'autoriser Mr le Maire à signer un compromis de vente avec Monsieur et Madame Silvio PAPETTI portant sur cette cession afin de permettre la réalisation des travaux), , avec comme condition suspensive pour la vente la construction d'un mur de soutènement en enrochement granit maçonné dans le prolongement de celui existant de la parcelle n°41 section 1, même hauteur, jusqu'à la parcelle n°44 section 1
- de rapporter la décision du 19 août 2016 qui prévoyait la réalisation de 2 escaliers afin de créer un passage depuis le parking jusqu'au Chemin du Kuhsbach
- d'effectuer l'arpentage après la réalisation des travaux de construction
- d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte de vente après l'arpentage
- de mettre à charge des acquéreurs les frais d'arpentage et de notaire comme il est d'usage

Le Conseil Municipal rappelle, par ailleurs, que la végétalisation des ouvrages dépassant une hauteur de 1.50 ml est demandée

4.3 DEMANDE PORTANT SUR 2 PARCELLES COMMUNALES AU LIEU DIT WALSBACH :

Par mail du 30 janvier 2018 ; Monsieur Erwann KELLER, propriétaire de l'abri cadastré sous section 2 N° 166, fait part de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées sous section 2 N° 164 (2.38 ares) et 165 (5.38 ares) – nature de culture : taillis-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de proposer ces terrains à la location dans le cadre d'un contrat de location en contrepartie de l'entretien
- que la coupe des arbres morts/secs sera autorisée, à condition d'être validée au préalable par la Commission Pâturages et Forêt
- autorise Mr le Maire ou Mr Charles FRITSCH Adjoint délégué à signer le contrat à intervenir

Le conseil Municipal insiste sur le fait que ces 2 parcelles doivent absolument garder leur aspect actuel ((forêt/taillis) afin de préserver l'unité du paysage dans le sentier dit "Funpfennigweg".

5. PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.

La Commune de HOHROD avait adhéré, avec effet au 1^{er} janvier 2013, au contrat de Prévoyance complémentaire du Personnel, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin dans le cadre d'une convention de participation

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Afin d'assurer la continuité de la protection sociale des agents des collectivités et établissements publics le Centre de Gestion du Haut Rhin a décidé de proposer une nouvelle convention de participation pour le contrat de Prévoyance.

Le Conseil Municipal sera consulté pour donner mandat au Centre de Gestion pour relancer une procédure de mise en concurrence pour le risque prévoyance.

Une demande d'avis du Comité Technique préalable à la délibération vient d'être sollicitée auprès du Centre de Gestion.

Dans l'attente de pouvoir délibérer sur ce point (à savoir adhésion à la procédure de mise en concurrence) le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme dès à présent, son intention de poursuivre sa participation à la protection sociale complémentaire Prévoyance déjà en place et donner à nouveau mandat au Centre de Gestion du Haut Rhin

6. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS :

6.1. COMMUNICATIONS DIVERSES

6.1.2. CONCLUSIONS AFFAIRE COMMUNE DE HOHROD/LEGER-MULLER

Mr le Maire informe les Conseillers de la tenue du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 26 octobre 2017 qui rejette la requête de Madame LEGER et Monsieur MULLER et les condamne à verser à la Commune la somme de 1000.- euros au titre de l'article L 761-1 du Code de la Justice Administrative.

Par courrier du 20 janvier 2018, le cabinet d'avocat RACINE, mandaté par la CIADE, a adressé à la Commune un chèque de 1000.- euros libellé à son nom, correspondant au règlement des frais de procédure (art L761 du CJA)

Cependant, en application des dispositions générales du contrat de protection Juridique souscrit par la Commune auprès de la CIADE, cette somme revient à la CIADE jusqu'à concurrence des sommes que l'Assurance a exposé au titre de cette garantie.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- de rétrocéder à la CIADE la somme de 1000.- euros en application des dispositions générales du contrat de Protection Juridique souscrit auprès de cette assurance
- de charger Mr le Maire d'effectuer le versement sur le compte 6718

6.2.POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS :

Mr Charles FRITSCH, Adjoint, informe les Conseillers sur l'avancement de plusieurs chantiers en cours sur la Commune :

- Fibre optique :
les travaux de pose des câbles sur les axes principaux – Hohrodberg/ Hohrod et Weier sont en cours de réalisation
- Travaux réhabilitation grange :

un sondage de sol doit être réalisé dans les meilleurs délais afin de permettre l'avancement du chantier (fondations)

Il y a également lieu de re-positionner une borne sur la limite des parcelles cadastrées sous section 1 N° 384 et 385

- Chantier AEP :

Les travaux du secteur dépôt d'incendie vers le chemin des pâturages sont achevés, il ne reste que la réfection des enrobés ; au secteur du Buhl les travaux sont réalisés à 50%.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 23 h 00 '

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 02 février 2018

Ordre du jour :

1. Approbation compte rendu de la réunion du 20 décembre 2017
2. Finances Communales :
 - o Budget Général et Budget SE :
 - Comptes Administratifs 2017 - Comptes de Gestion 2017
 - o Travaux investissements 2018
3. Plan coupes et travaux ONF 2018
4. Cessions de terrain
5. Personnel communal : convention de participation pour la protection sociale complémentaire
6. Communications diverses et divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjoint		
Matthieu BONNET	3 ^{ème} Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale	absente	

Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		
Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		